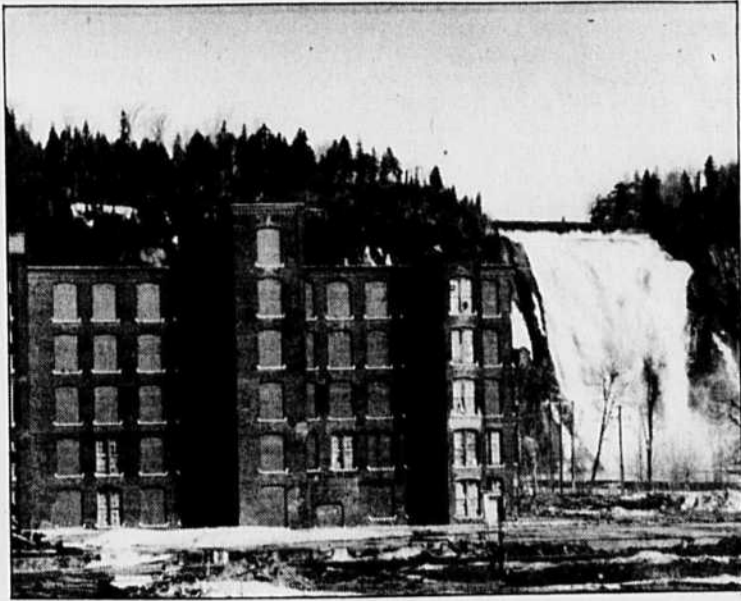


SOCIÉTÉ



Les secrets de la chute Montmorency

Les rumeurs et les délais concernant les projets d'aménagement des abords de la célèbre chute soulèvent la controverse à Québec.
Page B-1

Québec refuse de dévoiler le contrat de Norsk-Hydro

Hydro-Québec admet l'existence d'un tarif à 1,5 cent le kWh

Michel Venne
et Catherine Leconte
de notre bureau de Québec

INVOQUANT le sub judice, le gouvernement du Québec a refusé hier le dépôt en Chambre d'un document présenté par l'opposition comme une copie du contrat controversé conclu entre Hydro-Québec et la société norvégienne Norsk-Hydro.

Le premier ministre, M. Robert Bourassa, a également refusé d'infirmer ou de confirmer une information reprise par le Parti québécois selon laquelle les rabais accordés aux gros clients industriels d'Hydro-Québec sont de l'ordre de 40%.

À Montréal, hier, Richard Aubry, négociateur des contrats secrets

d'Hydro-Québec récemment conclus, a cependant admis que certains grands clients industriels ont effectivement pu bénéficier d'un tarif aussi bas que 1,5 cent/kWh. Mais selon ce dernier, qui est aussi chef du service Mines et Métallurgie au secteur Marchés industriels, cela se serait produit dans le cadre du Programme de rabais tarifaires institué en 1984 pour écouler l'électricité excédentaire dont Hydro disposait alors. Les tarifs facturés aux 67 gros consommateurs industriels bénéficiaires de ce programme variaient en fonction des prix d'autres sources d'énergie comme le mazout. Quand

ces prix sont tombés très bas, le prix du kWh d'Hydro est descendu «entre 1,5 cents et 2,5 cents, selon la quantité d'électricité consommée» par le client concerné, a expliqué M. Aubry.

Or, parmi les 67 bénéficiaires de ce premier programme de tarifs préférentiels, on retrouve certains des 13 industriels qui ont ensuite signé des contrats secrets aux termes du Programme de partage de risques institué ultérieurement par Hydro-Québec. Ceux-ci, a expliqué M. Aubry, ont donc «bénéficié des deux programmes à la fois, et ce, jusqu'à l'expiration du Programme de rabais tarifaires, au 31 décembre 1991».

M. Aubry a fourni ces précisions «indépendamment de ce qu'a pu dire M. Libman» à propos du contrat secret de Norsk-Hydro. Mais selon certaines sources proches d'Hydro-Québec, il se peut que le prix de 1,5 cent/kWh mentionné par M. Libman fasse en fait référence aux tarifs dont Norsk-Hydro a effectivement pu bénéficier à l'époque la plus avantageuse du Programme de rabais tarifaires.

À Québec, le président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Pierre Saintongue, a mis en garde les députés contre la tentation de discuter de cette affaire qui fait encore l'objet de procédures judiciaires. Le règlement de l'Assemblée interdit en effet à un député de «parler d'une affaire
Voir page A-4: Québec

EDF a aussi ses contrats secrets

Page A-4



PHOTO AP

Grève du rail aux USA

Les 235 000 cheminots américains se sont mis en grève, hier, ce qui pourrait avoir des conséquences désastreuses sur l'économie canadienne. Ici, des employés de l'Union Pacific Railroad quittent le travail à la cour de triage de Dolton en Illinois. Page A-5.

Rae propose une constituante et Wells une convention pour régler la crise constitutionnelle

d'après la Presse Canadienne

ALORS QUE le premier ministre de Terre-Neuve, principal artisan du lac Meech, propose l'organisation d'une «convention nationale» pour élaborer un nouveau projet d'entente constitutionnelle, le premier ministre de l'Ontario suggère plutôt de former une assemblée constituante.

S'adressant aux membres du Barreau canadien réunis à Saint-Jean, Clyde Wells a précisé que cette convention nationale devrait se composer d'au moins 100 délégués, choisis par le public dans toutes les régions, et de peut-être certains leaders politiques.

Devant les membres de l'Association canadienne des quotidiens, Bob Rae a pour sa part expliqué que l'assemblée constituante qu'il préconise ne devrait pas réunir plus de 70 ou 80 personnes.

Dans l'esprit de Clyde Wells, la «convention nationale» aurait pour but de trouver une solution, ou au moins divers options, sur lesquelles les Canadiens pourraient se prononcer par consultation populaire.

Terre-Neuve, a rappelé M. Wells, a

procédé de cette façon au moment de décider de se joindre à la confédération canadienne. «Nous avons finalement fait un choix entre les options soumises par la convention et cela a fonctionné», a-t-il dit.

Contrairement aux États-Unis, selon lui, le Canada éprouve un besoin pressant de symboles nationaux. Une convention nationale pourrait constituer un tel symbole, croit-il.

De toute façon, a fait remarquer le premier ministre terre-neuvien, on ne peut pas dire que les efforts du gouvernement fédéral pour briser l'impasse constitutionnelle ont remporté «un succès fou».

Le pays, a-t-il souligné, n'a jamais manifesté autant de cynisme et si peu de patriotisme de toute son histoire. «Le problème actuellement est de trouver une solution. Nous ne faisons aucun progrès significatif vers la solution de nos difficultés.»

Après avoir décrié la Commission Spicer (Forum des citoyens sur l'avenir du Canada), M. Wells a prédit que la commission parlementaire qui doit finalement faire une tournée du pays cet été ne fonctionnera pas

non plus.

La raison, a-t-il noté, est «qu'il n'existe aucun consensus dans ce pays sur ce que devrait être notre avenir constitutionnel».

M. Wells s'est par ailleurs élevé contre les provinces qui ont établi leurs propres comités constitutionnels, comme le Québec, l'Alberta, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. «Nous pourrions finir avec 10 comités provinciaux, se tenant chacun sur son territoire et proclamant comme un défi à tout le monde sa position finale et rigide.»

«Il faut, a-t-il ajouté, qu'il y ait une volonté de la part des premiers ministres provinciaux et fédéral de renoncer à leur monopole sur le processus.»

«À la fin, il arrivera probablement que les Assemblées législatives voudront avoir des délégations qui s'efforceront d'être aussi représentatives que possible. Elles ne seront pas nécessairement composées exclusivement de députés, mais elles en comprendront certainement.»

Le premier ministre néo-démocrate
Voir page A-4: Rae

Les Alliés entrent au nord de l'Irak

Au secours des Kurdes malgré Bagdad

NICOSIE (Reuter) — Des soldats américains ont pénétré hier dans le nord de l'Irak pour préparer l'installation de zones de protection temporaires destinées aux réfugiés kurdes.

Bagdad a dénoncé comme une ingérence flagrante dans ses affaires intérieures la décision de créer ces camps prise par les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne.

Cette opération, a fait valoir le président George Bush est uniquement motivée par des soucis humanitaires. L'objectif est de permettre aux réfugiés irakiens de redescendre dans les vallées, où les secours internationaux leur parviendront plus facilement.

«Des groupes terrestres ont commencé aujourd'hui à entrer dans le nord de l'Irak pour étudier les sites qui conviennent le mieux à ces centres de réfugiés», a déclaré hier le porte-parole du Pentagone, Pete Williams.

De 5000 à 10 000 soldats américains devraient mettre en place les cinq ou six campements prévus dans une zone située au nord du 36e parallèle et qui comprend la ville de Mossoul.

Londres envoie 1500 à 2000 hommes et Paris un millier d'hommes. De 150 à 200 militaires français, «presque sûrement une unité médicale avec beaucoup de médecins», devaient quitter incessamment la France pour le nord de l'Irak.

Selon le numéro deux du Foreign Office, Douglas Hogg, les Alliés mettront environ deux mois à installer ces camps avant qu'une force des Nations unies ne prenne leur relais.

Une couverture aérienne sera assurée aux contingents des trois pays déployés sur le sol irakien.

Le secrétaire général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar, a déclaré n'avoir pas d'objection à cette initiative, étant donné l'urgence de la situation des réfugiés irakiens.

«Nous étudions la situation avec beaucoup d'attention, de façon à respecter la souveraineté de l'Irak, mais nous espérons que les autorités irakiennes vont comprendre que l'objectif est tout simplement humanitaire», a-t-il dit à Paris, à l'issue d'un entretien avec le président François Mitterrand.
Voir page A-4: Les Alliés



Charles Dutoit

L'OSM à l'honneur au Japon

Marie Laurier

UNE AUTRE distinction d'envergure mondiale vient d'être attribuée à l'Orchestre symphonique de Montréal et à son directeur artistique Charles Dutoit. Il s'agit du Grand prix des grands prix du disque du Japon pour l'enregistrement de *Ka Mer*, de Debussy, sous étiquette Decca-London. En 1983, le même pays avait primé *Daphnis et Chloé*, de Ravel.

M. Dutoit se trouve présentement à Tokyo, à titre de chef invité de l'Orchestre symphonique de la radio japonaise. En acceptant ce nouveau prix mardi, il en a souligné l'importance et le caractère exceptionnel. «Cet honneur prouve une fois de plus le rayonnement de l'OSM sur la scène internationale», a-t-il ajouté.

Cette réaction, M. Dutoit nous en faisait part une fois de plus récemment à la conférence de presse où il dévoilait la programmation de la saison prochaine, le 17 avril dernier. S'adressant à la presse montréalaise par le truchement d'un vidéogramme depuis Vienne avant de s'envoler vers Tokyo, M. Dutoit avait tenu à réaffirmer son attachement à l'OSM comme directeur artistique depuis quinze ans, un titre qui lui apporte la notoriété dans le monde entier et contribue par le fait même à la réputation internationale de Montréal, du Québec et du Canada.
Voir page A-4: L'OSM

Ottawa condamne la prothèse mammaire Meme

Isabelle Paré

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE CANADA s'est finalement résolu hier à retirer du marché la prothèse mammaire «Meme», de nouvelles données démontrant que ce type d'implant peut sécréter un produit cancérigène dans le corps de la femme.

La direction de Santé et Bien-être Canada a annoncé cette décision hier, quelques heures après que la compagnie américaine Bristol-Myers-Squibb ait elle-même annoncé en matinée le retrait «volontaire» de son produit à travers le monde.

Le distributeur Bristol-Myers-Squibb indiquait hier que ce retrait «préventif» du marché prévaudrait tant et aussi longtemps que des études complètes menées par la National Food and Administration (FDA) américaine seraient terminées.

Environ 17 à 18 000 femmes canadiennes, dont la majorité au Québec, auraient reçu ce type d'implant mammaire à la suite d'une ablation du sein. Cette prothèse est utilisée

depuis 1984 au Canada pour reconstruire le sein de patientes ayant subi une mastectomie.

Aux États-Unis, les prothèses de type Meme auraient été utilisées chez environ 10% des 2 millions d'Américaines ayant fait l'objet d'une implantation mammaire, selon les chiffres fournis hier par les porte-parole de Bristol-Myers-Squibb à New York.

«De nouveaux tests en éprouvette, effectués par la FDA à l'aide de techniques ultra-sensibles, ont décelé la présence de petites quantités de produit cancérigène. Par prudence, il valait mieux proposer le retrait du produit», a indiqué hier le Dr Ernest Létourneau, directeur du Bureau de la radio-protection et des instruments médicaux à Santé et Bien-être Canada.

L'avis émis hier par Santé et Bien-être Canada presse en conséquence tous les médecins au pays de ne plus utiliser l'implant Meme.

Les récentes recherches de la FDA ont démontré que le toluène, ou
Voir page A-4: Ottawa

CAHIER SPÉCIAL

VACANCES D'ÉTÉ

PARUTION LE 3 MAI DANS LE DEVOIR

Que faire au Québec cet été?

Festivals, théâtre, musées, sport, séjours-santé, gastronomie...

Un tour d'horizon des attraits du Québec.

Réservation publicitaire: 842-9645
Date de tombée: 25 avril

ÉDF signe aussi des contrats secrets avec ses grands clients

Catherine Leconte

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE aussi a des contrats secrets avec ses grands clients industriels, a expliqué dans une entrevue au DEVOIR le président du conseil d'ÉDF, Pierre Delaporte, de passage mardi à Montréal. Mais le risque pécuniaire qu'elle encourt semble moindre que celui qu'a pris Hydro-Québec avec les 13 contrats de son programme de partage des risques et des bénéfices. Et il existe tout de même, en Europe, un mécanisme de contrôle de ces pratiques commerciales.

Dans les années 1980, a expliqué M. Delaporte, « notre parc de production a été déséquilibré : nous ayions un peu trop de nucléaire et nous avions réformé un peu trop vite du charbon. Ça veut dire qu'on a des prix de revient de court terme qui sont bas pendant la période de déséquilibre. »

En conséquence, ÉDF a offert aux industriels fortement consommateurs d'énergie « d'avoir des prix

intéressants jusqu'au retour à l'équilibre, prévu en 1996, et de compenser ensuite. Ça les a intéressés parce qu'en général, une entreprise a des frais financiers plus élevés au début de son existence qu'à la fin », a poursuivi M. Delaporte.

« La première concrétisation de cette formule a été la réimplantation de l'aluminium en Europe occidentale avec l'aluminerie de Pechiney à Dunkerque ». Dans cette région économiquement sinistrée du nord de la France, Pechiney produira donc 220 000 tonnes d'aluminium par an, soit l'équivalent du premier Bécancour, pour une consommation d'environ 400 mégawatts.

Richard Drouin, président du conseil d'Hydro-Québec, qui assistait lundi à l'entrevue accordée au DEVOIR par M. Delaporte, en a tiré argument, hier en conférence de presse, pour tenter de minimiser la controverse suscitée par les contrats de partage de risque qu'Hydro a signés avec 13 gros clients industriels.

« M. Delaporte a expliqué qu'en France, il y a des contrats de par-

tage de risque comme au Québec, a dit M. Drouin. Ce sont des formules utilisées à travers le monde et que, bien sûr, certaines entreprises ou certains pays pourraient avoir avantage à voir rendre publics, de façon à pouvoir concurrencer les contrats du Québec », a-t-il ajouté.

On voit mal, cependant, comment M. Drouin a pu affirmer que la formule du contrat ÉDF-Pechiney à Dunkerque comporte « beaucoup plus de risque que la façon dont nous procédons ».

M. Delaporte a en effet expliqué au DEVOIR que « les tarifs comportent deux parties : une partie fixe, qui est faible par rapport au tarif facturé aux autres clients, mais qui augmente progressivement dans le temps; et un partage de bénéfices en proportion du capital de la société d'exploitation, soit 51 % pour Pechiney et 49 % pour ÉDF. Nos calculs font qu'après une première période assez favorable et une espèce de sinuséide suivant que l'aluminium se vend bien ou mal, nous aboutissons à un prix moyen qui sera exactement

le même que le tarif habituel. »

Le principe de base est donc effectivement le même que celui invoqué par Hydro-Québec pour justifier les tarifs préférentiels de son programme. Mais ses 13 contrats sont liés de façon beaucoup moins directe à la santé des entreprises qu'en bénéficiaire. Hydro ne touche pas une part des profits de ces entreprises, elle fait seulement varier les tarifs qu'elle leur facture en fonction d'indicateurs conjoncturels (évolution des prix de l'aluminium ou du magnésium, des taux de change, etc.). Selon M. Drouin, il n'y aurait pas a priori d'obstacle à ce qu'Hydro-Québec prenne, comme ÉDF, des participations directes au capital d'entreprises industrielles énergivores, mais « ce n'est pas envisagé actuellement ».

En outre, au vu des quelques renseignements d'ordre général qu'Hydro a divulgués jusqu'ici, il ne semble pas qu'elle se soit ménagée, dans ces contrats, une garantie minimale similaire à la « partie fixe » du contrat qu'ÉDF a passé avec Pechiney,

sorte de prix plancher dont la réévaluation en hausse est assurée d'avance.

Pas plus que ceux des 13 contrats d'Hydro, les chiffres du contrat ÉDF-Pechiney n'ont été rendus publics et « ils ne le seront jamais », a affirmé M. Delaporte : « C'est du secret commercial ». Comment est-ce possible, quand les principes les plus élémentaires de la libre concurrence, dans le grand marché unique européen de 1993, supposent la transparence des prix ?

C'est que, comme l'explique M. Delaporte, « il y a un juge de paix dans le marché européen. Si n'importe quel producteur européen est mécontent de ce contrat, il peut l'attaquer devant la Commission européenne. Cette dernière se saisit du dossier, l'étudie, a droit à tous les renseignements, de façon complètement confidentielle, bien entendu. » Sur le dossier Pechiney, a reconnu M. Delaporte, « elle a effectivement été saisie par un marchand de boîtes de fer blanc allemand et

elle a conclu qu'il n'y avait ni distorsion de concurrence, ni utilisation de position dominante; bref, elle nous a complètement blanchis. » De même d'ailleurs, a-t-il précisé, que lorsque des papeteries scandinaves, des ferrotallages espagnols ou encore les activités pétrochimiques d'Exxon sont venus s'installer en France, alléchés par les tarifs d'ÉDF.

Hydro-Québec affirme que le développement économique du Québec est l'objectif prioritaire de sa politique de tarification aux grands consommateurs industriels. Pour ÉDF, a déclaré M. Delaporte, ce n'est « pas du tout prioritaire, mais c'est un objectif qu'on ne peut pas négliger. ÉDF n'a pas certainement pas pour but de créer des emplois en France. Elle a comme but de fournir de l'électricité abondante et bon marché à tous ses clients. Il se trouve que comme elle est particulièrement abondante ces derniers temps et très bon marché, ça permet d'implanter des entreprises étrangères même quand leur but n'est pas le marché français. »

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Les Alliés

Selon les organisations humanitaires sur place, près d'un millier de réfugiés meurent chaque jour de faim, de froid ou encore de dysenterie.

Mais la nouvelle, accueillie avec soulagement par la Turquie, a pris de court la délégation des Nations unies actuellement en Irak pour examiner le sort des réfugiés.

L'Irak venait d'accepter la création, sous l'égide de l'ONU, de centres humanitaires dans le Nord kurde et le Sud chiite, a déclaré à Bagdad le chef de la délégation, le Belge Eric Suy.

Un demi-million de réfugiés se trouvent à la frontière turco-irakienne. Un million d'autres ont fui vers l'Iran. Mais le plan semble avant tout destiné à secourir ceux qui sont bloqués à la frontière turque.

Le flot des réfugiés semble ralentir à la frontière irakienne. Selon le coordinateur de Médecins sans Frontières (MSF), le Français Roger Viarrie, le nombre des Kurdes qui franchissent la frontière à Sardasht a réduit de plus de moitié.

Les rebelles kurdes ont salué la décision alliée, tout en demandant un règlement définitif de la question du Kurdistan.

« La communauté internationale devrait s'attacher sérieusement à traiter les véritables causes du problème », a déclaré le porte-parole du Parti démocratique du Kurdistan (PDK), Izzidin Berwari, en exil à Damas.

Dans le camp turc de Silopi, les réfugiés kurdes ont réagi avec scepticisme et angoisse à l'idée d'être rapatriés. Certains ont bien envie de regagner leur village, si tant est que le plan allié ne les rejette pas dans la gueule du loup. D'autres espèrent commencer une vie nouvelle en Occident.

Dans sa conférence de presse à la Maison-Blanche, le président Bush a souligné que ces campements ne seraient en rien un embryon d'État kurde et a souhaité que l'Irak ne fasse rien pour s'y opposer.

« J'ai toujours dit que les États-Unis n'interviendraient pas militairement dans les affaires intérieures de l'Irak au risque d'être entraînés dans un borborygme de type Vietnam. Cela demeure le cas », a déclaré George Bush.

« Je tiens à souligner que ce que nous faisons est uniquement motivé par des considérations humanitaires. Nous continuons d'attendre du gouvernement irakien qu'il ne s'immisce en aucune façon dans cette nouvelle opération de secours », a-t-il ajouté.

Bagdad a souligné que la décision alliée entravait ses efforts pour juguler la crise des réfugiés. Le ministre des Affaires étrangères, Ahmed Hussein Khoudayer, a déclaré qu'elle n'avait pas lieu d'être puisque son pays coopérait avec l'émissaire de l'ONU, le prince Sadruddin Aga Khan.

Par ailleurs, les soldats irakiens ont abattu un photographe de presse allemand après l'avoir découvert en compagnie d'un rebelle kurde à Kirkouk, dans le nord de l'Irak, ont déclaré hier deux journalistes occidentaux libérés par Bagdad.

Le Français Alain Buu et l'Américain Frank Smyth, arrivés en Jordanie après 18 jours de détention en Irak, ont déclaré que Gad Gross, 27 ans, Allemand d'origine roumaine travaillant pour le magazine américain Newsweek, avait été tué le 29 mars.

Les faits se sont produits lorsque les troupes fidèles au président Saddam Hussein ont attaqué Kirkouk pour la reprendre aux rebelles kurdes qui se sont soulevés après la victoire alliée contre les troupes d'occupation du Koweït.

« Gad a été découvert dans une maison de Kirkouk en compagnie de Bakhtiar, un rebelle kurde, le 29 mars au matin. Peu après, les deux hommes ont été abattus par les soldats irakiens », a déclaré Frank Smyth, 29 ans, pigiste de CBS news radio.

Lui-même et son collègue français, qui travaillaient pour l'agence Gamma-Liaison, ont été arrêtés peu après cet incident.

Ils sont sortis de leur prison à Bagdad lundi.

Ils ont déclaré au cours d'une conférence de presse à Amman n'avoir pas vu la scène, mais l'avoir entendue depuis leur cachette, à une trentaine de mètres de là.

« Avant d'être capturés, nous avons entendu Gad crier et, cinq secondes plus tard, nous avons entendu plusieurs coups de feu », a déclaré Alain Buu.

« Nous n'avons pas été maltraités physiquement, avait auparavant précisé Frank Smyth. Mais nous avons été accusés d'espionnage. J'ai été accusé d'être un agent de la CIA et Buu a été accusé de travailler pour les services secrets français ».

Frank Smyth a raconté qu'il avait été interrogé à Kirkouk, à Bagdad et dans une prison proche de la capitale irakienne. Aux journalistes qui lui demandaient comment lui-même et Alain Buu avaient été libérés, il a répondu : « Je n'en suis pas absolument certain. On nous a dit que la décision avait été prise par le président Saddam Hussein et cela s'est passé sans préavis ».

Les deux journalistes ont déclaré avoir vu un soldat s'éloigner avec le sac de photographie de Gad Gross. Quelques heures plus tard, ils ont vu sa carte d'identité souillée de sang au centre d'interrogation où ils ont été conduits.

« Les soldats irakiens de ce centre nous ont dit qu'il avait un revolver et s'était tué », a déclaré Smyth, en assurant que Gad Gross n'était pas armé.

◆ Rae

craté de l'Ontario a par ailleurs condamné les négociations constitutionnelles de l'an dernier, qui ont marqué l'échec du lac Meech.

Depuis qu'il a pris le pouvoir en Ontario, M. Rae s'est déjà prononcé en faveur de la reconnaissance du Québec comme société distincte, de la réforme du Sénat et de l'enchaînement dans une nouvelle Constitution de normes nationales pour les programmes sociaux, comme l'assurance-maladie.

Il a souligné encore une fois, devant les dirigeants des quotidiens, le besoin d'une conférence des premiers ministres pour discuter d'économie et se préparer à faire face à ce qu'il a appelé « les énormes difficultés des années 90 ».

M. Rae a comparé le « marécage » constitutionnel à la récession, soulignant que le débat sur l'unité nationale, qui a éloigné des investisseurs du Canada, n'aide pas le pays à se re-

lever de la récession.

C'est pourquoi, a-t-il noté, il est important de ne pas tarder à former la convention nationale, chargée de trouver un consensus. « Je crois qu'il est évident que nous devons établir un processus qui produira des résultats en 1992. »

◆ Ottawa

TDA, peut être libéré dans le corps humain lorsque la mousse de polyuréthane qui recouvre l'implant Meme se détériore. Les études précédentes de la FDA n'avaient porté que sur les résidus de toluène laissés sur la surface de la prothèse lors de sa fabrication.

« Il faut conclure que l'exposition à long terme au produit chimique en cause est beaucoup plus importante », indiquait hier Santé et Bien-être Canada à la lumière de ces nouvelles données.

Quant aux femmes déjà porteuses d'un implant Meme, le ministre fédéral de la Santé n'a fait aucune recommandation à leur égard, sinon d'inviter ces femmes à « discuter avec leur médecin des craintes qu'elles peuvent entretenir à ce sujet ».

Le toluène est considéré comme un produit cancérigène pour l'homme, a indiqué hier le Dr Létourneau, des études en laboratoire sur des animaux ayant démontré que le TDA provoque le cancer du foie chez les rats et les souris.

Bien que talonné par l'opposition, le ministre de la Santé, Perrin Beatty, s'était refusé, encore la semaine dernière, à retirer de façon préventive la prothèse Meme du marché. Invoquant son utilisation à grande échelle aux États-Unis, le ministre Beatty avait soutenu que le Canada n'avait pas à mettre en doute l'innocuité d'un produit testé aux États-Unis. Le ministre Beatty n'était pas disponible hier pour faire des entrevues.

À la suite du retrait volontaire annoncé par Bristol-Myers-Squibb, tous les implants mammaires sur le marché au Canada, aux États-Unis, en Australie, en Angleterre et dans plusieurs pays d'Europe et d'Asie devront être retracés par la compagnie. Au Canada, un avis de rappel sera donc envoyé aux cabinets de médecins et hôpitaux pour s'assurer que d'autres prothèses de ce type ne soient pas implantées.

Le Dr Létourneau a souligné hier que l'implant fabriqué par Bristol-Myers-Squibb ne pourra être réintroduit au pays que si la compagnie parvenait à démontrer que son produit ne pose aucun danger pour la santé. La Food and Drug Administration et Santé et Bien-être Canada ont quant à elles indiqué leur intention de pousser plus loin leurs études.

Infections, douleurs, traces de toluène dans l'urine, autant d'effets secondaires ont été observés chez des femmes porteuses de cette prothèse.

Un ex-chercheur de Santé Bien-être Canada, Pierre Blais, avait déjà souligné dans des rapports la tendance de ce type d'implant à s'effriter dans le corps humain. A un point tel, qu'après plusieurs années, le retrait d'implants ayant causé une infection, pouvait devenir impossible sans exciser une partie des tissus du sein, ou laisser des résidus de la mousse désagrégée dans le corps.

Selon le magazine *Saturday Night*, ce même docteur aurait recommandé dès janvier 89 à ses supérieurs de Santé et Bien-être Canada que l'implant Meme soit retiré du marché canadien. À la suite de la

controverse soulevée au sujet des dangers posés par la prothèse Meme, le même Dr Blais aurait été congédié.

◆ L'OSM

Aux yeux de Charles Dutoit en effet, le disque constitue une des meilleures cartes de visite de l'OSM à l'étranger, si bien qu'en 1980 il se lançait dans l'enregistrement de son meilleur répertoire en exclusivité chez Decca-London.

L'avenir allait lui donner raison puisque cette dernière récompense vient ajouter un autre laurier à une couronne déjà fort bien garnie. L'OSM a remporté pas moins de 18 prix internationaux en dix ans, soit près de la moitié de toute sa production discographique d'environ une quarantaine de disques.

Chaque année, l'Académie du disque du Japon attribue un premier prix dans chacune de douze catégories comprenant la musique symphonique, l'opéra, la musique de chambre, etc. Des douze prix, l'Académie accorde ensuite un « grand prix » et c'est celui-ci que l'OSM a reçu mardi à Tokyo. En 1983, l'OSM avait remporté dans la catégorie musique symphonique le premier prix, à lui seul très prestigieux, pour l'enregistrement de *Daphnis et Chloé*, de Ravel. Ce disque a également été primé par plusieurs autres organismes, soient l'Académie Charles Cros, le Juno du Canada, le Montreux de Suisse, le Grand prix du disque du Canada. Parmi les autres enregistrements qui ont mérité plusieurs distinctions, mentionnons *The Planets*, de Holst (quatre prix), des oeuvres de Ravel dont la *Rhapsodie espagnole* (trois prix); *Petrouchka*, de Stravinsky, et un de Falla ont remporté deux prix chacun.

Charles Dutoit doit rentrer à Montréal au début du mois de mai et il dirigera Sinfonietta de Montréal à la basilique Notre-Dame les 2 et 3 mai, avec au programme des symphonies de Haydn qu'il enregistrera ensuite à l'église Saint-Eustache, en plus de plusieurs autres engagements prévus avec Decca-London et une tournée de l'OSM en Amérique du Sud du 8 au 26 juin.

◆ Québec

qui est devant les tribunaux ou un organisme quasi judiciaire si les paroles prononcées peuvent porter préjudice à qui que ce soit.

L'opposition officielle a vivement protesté, invoquant « l'indépendance de la législature » et le droit, sinon le devoir, des parlementaires d'examiner publiquement toute question relative aux revenus du gouvernement, notamment ceux des sociétés d'État.

Le leader de l'opposition en Chambre, Guy Chevrette, a accusé le gouvernement de se réfugier derrière « un faux prétexte » pour « camoufler des choses » aux Québécois.

Le contrat dont il est question fixe les conditions et le prix de vente de l'électricité vendue par Hydro-Québec à ce fabricant de magnésium établi à Bécancour. La divulgation du contenu du document est interdite par une injonction interlocutoire accordée le 20 mars dernier par un juge de la Cour du Québec. L'interdit est en vigueur jusqu'à ce que la Cour se prononce sur une injonction permanente ou jusqu'à ce que le droit d'accès à ce document ait été établi par la Commission d'accès à l'information, laquelle doit rendre une décision d'ici la mi-mai.

Le chef du Parti Égalité, M. Robert Libman, avait soutenu mardi, citant ce qu'il prétend être aussi une copie de ce contrat, qu'Hydro-Québec vend à ses gros clients industriels l'électricité moins cher que ce qu'il lui en coûte à produire et trois fois moins cher que le prix demandé aux simples consommateurs québécois, au moins pour les deux premières années. Revenant à la charge hier, le député péquiste de Labelle, M. Jacques Léonard, a demandé au premier ministre de faire la lumière sur cette affaire. Est-ce que « ce sont les bons chiffres qui circulent, a-t-il demandé, une copie du contrat à la main. Il y a des gens qui mentionnent 40 % de rabais; est-ce qu'il peut nous confirmer ou infirmer cela ? »

« Je devrais parler pour l'ensemble des contrats plutôt qu'un contrat particulier, a dit M. Bourassa, invoquant les procédures judiciaires en cours. Ces contrats peuvent exister pour 10, 15 ou 20 ans. Je pense qu'avant de porter un jugement sur deux ans, on doit examiner l'ensemble. »

« La formule du partage des risques, selon Hydro-Québec, est une formule qui est susceptible d'apporter des retombées économiques considérables pour l'ensemble de l'économie québécoise », a-t-il soutenu.

Le débat sur le fond en est resté là. Mais les deux partis d'opposition ont

Le directeur accuse de fraude électorale la présidente de la CÉCM

Caroline Montpetit

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL de la Commission des écoles catholiques de Montréal, M. Laurent Portugais, déposera aujourd'hui des accusations de malversation et de falsification de facture en vertu de la loi électorale au chapitre des dépenses autorisées contre la présidente de la CÉCM, Mme Denise Soucy-Brousseau.

C'est ce qu'il a fait savoir, hier soir, aux bureaux de la CÉCM à Montréal.

M. Portugais affirme détenir la preuve que Mme Soucy-Brousseau a falsifié une facture de 390 \$ pour un repas au restaurant le Castillon, en compagnie de l'organisatrice électorale de son district de Nouveau-Rosemont, Mme Millette, le 4 janvier 1991.

Mme Soucy-Brousseau aurait présenté cette facture à l'exécutif de la CÉCM, comme provenant d'un dîner avec le ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé et deux de ses fonctionnaires.

Interrogée à sa sortie de l'assemblée des commissaires, Mme Soucy-Brousseau a nié les allégations de son directeur-général et a déclaré que toute la lumière serait faite sur la question dès aujourd'hui.

« Il est déplorable de constater qu'un directeur-général ne sache pas laver son linge sale en famille », a-t-elle simplement déclaré.

Selon M. Portugais, la présidente a d'abord tenté de faire acquiescer cette facture par la CÉCM en la présentant au directeur-général sans en cacher la provenance.

Essuyant un premier refus du directeur-général, Mme Soucy-Brousseau aurait par la suite arraché la partie supérieure de cette facture, lémoignant de sa date d'émission, pour la présenter plus tard conjointement pris à Montréal avec le ministre Pagé, le 31 janvier.

Mme Soucy-Brousseau aurait alors daté la facture du premier février, et y aurait inscrit les noms du ministre et des deux fonctionnaires du ministère, MM. Parent et Beauchamp.

Selon M. Portugais, ni le ministre

Pagé, ni M. Beauchamp, n'étaient à Montréal, en compagnie de la présidente ce jour-là. L'administration de l'hôtel le Castillon aurait par ailleurs confirmé au directeur-général que la facture présentée ne pouvait dater que du début janvier.

Selon la loi, un commissaire accusé de malversation peut être déclaré inhabile à siéger pendant cinq ans, a dit M. Portugais.

Par ailleurs, plus tôt la semaine dernière, le directeur-général avait affirmé au DEVOIR que la présidente aurait offert une somme de 40 000 \$, à même les fonds du budget de défavorisation de la CÉCM, au commissaire Morelli de la commission scolaire Jérôme-Le-Royer, pour obtenir son vote en faveur du candidat choisi par Mme Soucy-Brousseau, pour siéger à l'exécutif du Conseil scolaire de l'île de Montréal.

« Mme la présidente m'a affirmé avoir offert au commissaire une telle somme, tirée du budget de la CÉCM. La commission scolaire Jérôme-Le-Royer ne compte aucune école qui bénéficie de ces fonds spéciaux de défavorisation », a déclaré M. Portugais.

Selon M. Kenneth George, du Mouvement pour une école moderne et ouverte, le commissaire dissident du Regroupement scolaire confessionnel, M. François Ouimet, aurait menacé la présidente de se désaffilier du caucus RSC, à la suite de sa défaite électorale aux élections du comité exécutif du CSIM.

Mme Soucy-Brousseau, toujours selon les affirmations de M. Portugais, aurait donc fait cette proposition au commissaire Morelli pour faire élire M. Ouimet au comité exécutif du CSIM.

« Nous demandons à la CÉCM s'il est vrai que les fonds de défavorisation souffrent présentement d'un manque à gagner de 40 000 \$ », a déclaré la commissaire Rodrigue, du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MÉMO), hier à Montréal.

L'assemblée des commissaires de la CÉCM a par ailleurs élué hier soir le point crucial de l'ordre du jour, concernant le renouvellement du mandat du directeur-général de la CÉCM, en le plaçant parmi les derniers points à débattre à l'assemblée.

promis d'y revenir aujourd'hui.

Hier, l'essentiel de la discussion a porté sur le droit des parlementaires de débattre de cette question, après que le député Léonard eut demandé le consentement de la Chambre pour déposer le document qu'il a en sa possession.

Le leader du gouvernement en Chambre, M. Michel Pagé, a refusé, invoquant le règlement qui interdit aux députés de discuter d'une question qui fait l'objet de procédures judiciaires.

L'opposition fait fi de ces mises en garde, reprises d'ailleurs par le président de l'Assemblée nationale. « Il m'apparaît fondamental qu'en cette Chambre, les députés puissent satisfaire leur rôle traditionnel permanent, obligatoire, d'examiner tout ce qui concerne les impôts, les taxes et les revenus du gouvernement », a soutenu le chef péquiste, M. Jacques Parizeau. Ce dernier estime que les contrats signés par Hydro-Québec avec 13 gros clients industriels, notamment des alumineries, sont susceptibles d'influencer les profits de la société d'État, lesquels, à terme, influenceront les revenus du gouvernement.

Le président du conseil d'Hydro-Québec, Richard Drouin, a répété quant à lui, hier, à Montréal, que la société d'État avait pris avec ses clients l'engagement de ne pas rendre publics les 13 contrats de partage de risques. « Nous entendons respecter cet engagement, à moins que nos clients nous disent, individuellement, qu'ils n'ont pas d'objection à les rendre publics ». Il a refusé d'indiquer s'il envisagerait de leur demander, cette autorisation de publication, si cette affaire en venait à ternir sérieusement l'image d'Hydro-Québec.

« Nous examinerons l'opportunité de renseigner globalement les Québécois sur ce que ces contrats pourront générer en termes de revenus à l'avenir, comme nous les avons tout récemment renseignés globalement

sur la nature de ces contrats », a ajouté M. Drouin. Mais il a d'ores et déjà affirmé que « ces contrats ont amené au Québec des investissements de l'ordre de 10 milliards \$ de 1984-85 à 1992-93 ». La formule du partage de risque a également permis, a-t-il dit, « à des entreprises qui auraient fermé leurs portes de continuer à opérer avec des rendements intéressants ».

Cela dit, « nous avons atteint pour le moment un point de saturation dans la négociation de contrats à partage de risques », a estimé M. Drouin, qui ne veut pas « mettre tous nos oeufs dans le même panier ». Il souhaite toutefois « se réserver pour le futur la capacité » d'en conclure d'autres. Et à cet égard, la publication éventuelle d'un des 13 contrats secrets existants ne signifierait « pas du tout », selon lui, un arrêt de mort pour le programme de risques partagés.

De son côté, le ministre de l'Énergie et des Ressources, Lise Bacon, a repris, hier, à Laval les propos de Robert Bourassa en affirmant que la rentabilité des 13 contrats secrets ne pouvait être évaluée qu'à long terme. « Ce sont des contrats à longue échéance, pas une seule année. Si vous répartissez l'échéance en dix ans, 15 ans, 20 ans, il y a une possibilité de grands bénéfices », a-t-elle soutenu.

« Quand les alumineries vont faire des bénéfices, le contribuable québécois va être très heureux d'en profiter parce qu'Hydro-Québec partagera les bénéfices avec les alumineries comme elle partage les risques », a-t-elle dit.

À noter cependant que, comme l'a rappelé de son côté M. Drouin, « l'objectif de ces contrats est de s'assurer que sur la durée du contrat, nous puissions obtenir l'équivalent du tarif industriel » normalement facturé aux entreprises et compris entre 3,1 et 3,3 cents/kWh. Ni plus, ni moins.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC

Fondée en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3K2
Télex 05 768556
Fax: (514) 845 7974
Tel: (514) 987 6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

SWABEY
OGILVY RENAULT

AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Télex: 05-24355
Facsimilé (514) 288-8389

MONTREAL OTTAWA

PHOTOCOPIES URGENTES?

En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite, faites?

Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à:

SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST
8h30 à 20h, Samedi 10h30 à 16h

LE CENTRE MCGILL D'ÉTUDES SUR LE VIEILLESSEMENT

vous présente

Le dimanche, le 21 avril 1991

UNE CONFÉRENCE PUBLIQUE

sur

«L'UTILISATION DE MÉDICAMENTS CHEZ LES PERSONNES AGÉES»

Conférenciers(ières):

Dr Serge Gauthier, Centre McGill d'études sur le vieillissement et

Louise Thibodeau, pharmacienne

Lieu: CHÂTEAU WESTMOUNT 4860, boul. de Maisonneuve ouest Montréal, (Québec)

Heure: 14h00 à 16h00

Admission: 2\$/personne (café et thé seront servis)

POUR RENSEIGNEMENTS: Suzanne Murray - 934-8096